

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Plan pauvreté - Action "diagnostic, accompagnement et placement en emploi pour les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés de santé" : convention avec l'association handicap entreprise défi action (HEDA).**

**- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à l'association handicap entreprise défi action (HEDA) un financement d'un montant total de 1 416 642 € pour l'action « diagnostic, accompagnement et placement en emploi pour les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés de santé » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention entre le Département et l'association jointe au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention FSE prévue à cet effet et à engager la collectivité dans le cadre des demandes de concours communautaires.

Cette dépense d'un montant total de 1 416 642 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**